Tourisme Durable, on commence par quoi?

Module 3 Tourisme et déchets – prévention et gestion

PROPOSÉ PAR SABINE NASCINGUERRA | ENVIROC

CONSULTANTE ENVIRONNEMENT & TOURISME DURABLE

25 FÉVRIER 2025



Programme

Introduction collective

- Quels déchets produits par vos activités?
- Types et chiffres

Quelques rappels réglementaires Un cadre de plus en plus tourné vers la prévention / valorisation

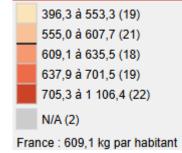
> Idées pour agir

- Indicateurs
- Prévention
- Gestion et valorisation

Quelle production de déchets?

Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par habitant (kg par habitant) 2021







Impact non négligeable de l'activité touristique :



Par lit: + 265 kg OMR



par place de camping:

+ 127 kg OMR + 46 kg EMJ + 55 kg verre

OMR: ordures ménagères résiduelles (non triées)

EMJ: emballages magazines journaux

→ meilleur tri pour l'HPA

EnviroC

Quels déchets produits par vos activités ? (21 réponses)

	tri interne par nous / nos équipes	tri interne + trié aussi par les clients	non concerné
emballages, papier	4	16	1
verre	4	16	1
cartons	5	15	1
bois	10	0	6
textiles usagés	6	0	8
bouchons (liège et/ou plastique)	6	5	4
restes alimentaires / pain	8	10	0
déchets verts / d'élagage	9	8	2
autres biodéchets	3	6	3
mégots	2	6	6
cartouches de toner	10	0	4
déchets dangereux (piles, restes de médicaments)	12	1	2
autres	2	0	3



Quelques notions sur la réglementation « déchets »

Un cadre de plus en plus tourné vers la **prévention** et la **valorisation**

Quizz: produits « jetables » à usage unique





Lequel de ces objets jetables contient du plastique ?













Gobelet en carton



Gobelet en polypropylène

Les produits à base de « bioplastiques » :

- restent des plastiques à jeter ;
- ils ne sont souvent pas biodégradables en « home compost ».

Interdiction progressive de la mise sur le marché de TOUS les emballages en plastique à usage unique d'ici 2040



Quizz:

depuis 2021, la distribution gratuite de bouteilles en plastique contenant des boissons :



- est interdite dans les ERP
- est interdite dans les locaux à usage professionnel
- n'est pas interdite, mais les entreprises doivent faire des efforts pour réduire l'usage des bouteilles en plastique
- ☐ je ne sais pas

Cette interdiction concerne aussi:

- les bouteilles en « bioplastique »!
- Les « briques » en matériaux composites

Les bouteilles visées par ces dispositions peuvent être composées entièrement de plastique ou être partiellement composées de plastique. Ces dispositions sont applicables aussi bien aux bouteilles recyclables qu'aux bouteilles non recyclables. De même, les bouteilles constituées majoritairement de carton mais comprenant en partie du plastique (par exemple pour le bouchon) doivent être considérées comme étant des bouteilles en plastique.

Source : FAQ plastique & anti-gaspillage, Ministère de la transition écologique, version juillet 2024

Réglementation « prévention des déchets »



Depuis 2020:

- ✓ les restaurants doivent indiquer de manière visible que les clients peuvent demander de l'eau potable gratuitement
- ✓ la vente de boissons à emporter prévoit un tarif plus bas pour le client qui amène sa tasse (art. L541-15-10-III du code de l'environnement)
- ✓ les commerçants doivent accepter les contenants (propres et adaptés) apportés par les clients (art. L120-2 du code de la consommation)
- ✓ interdiction des couverts, gobelets, verres & assiettes « emballages » à usage unique en plastique

Depuis 2021:

- √ défense de distribuer gratuitement de bouteilles de boissons en plastique dans les ERP et dans les locaux professionnels
- √ restaurants : contenants réutilisables ou recyclables pour la vente à emporter et « Gourmetbag » obligatoire

Depuis 2022:

- √ les ERP > 300 personnes doivent être équipés de fontaines à eau
- ✓ Invendus : les produits non alimentaires doivent être donnés ou recyclés;

Depuis 2023:

- √ les restaurants > 20 places sont tenus de servir les repas dans des contenants réemployables ;
- ✓ interdiction d'imprimer systématiquement des tickets de caisse et de carte bancaire
- ✓ mise en place progressive d'une filière de collecte gratuite des déchets d'emballages alimentaires de la restauration





Réglementation « tri des déchets »

□ Tri à la source obligatoire pour les professionnels: papier/carton, métal, plastique, verre bois, textiles biodéchets et huiles de friture déchets dangereux Si un ERP produit > 1100 l/semaine de déchets, il doit également installer des poubelles de tri pour les clients : emballages / tout venant / biodéchets (si pertinent)



Cliquez sur l'image pour ouvrir la fiche explicative

Qui est responsable?

Les **collectivités** locales :

- sont responsables de la gestion des déchets produits par les ménages
- •ne sont pas responsables de la gestion des déchets non ménagers produits par les activités professionnelles, associations, administrations,
- **peuvent** prendre en charge les **déchets « assimilés »** aux déchets ménagers et à ce titre faire payer une redevance spéciale aux entreprises.
 - Ex.: Soulac-sur-Mer refuse de collecter les biodéchets produits par les campings par crainte d'un mauvais tri réalisé par les vacanciers, rendant le compostage difficile

Quelles filières de traitement?

Recyclage -> nouveaux objets avec les matériaux recyclés

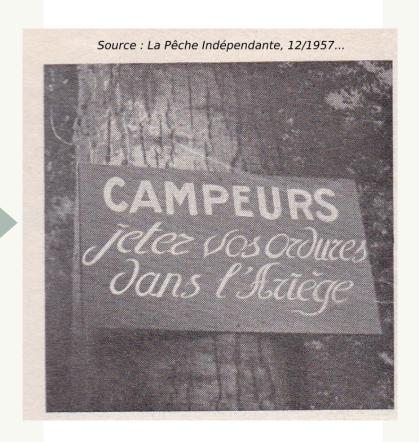
Compostage -> amendements organiques pour les sols

Méthanisation -> amendements organiques et production d'énergie

Incinération -> production d'énergie (valorisation de la chaleur)

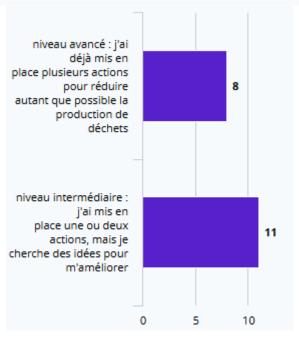
Stockage -> production d'énergie (récupération du biogaz)

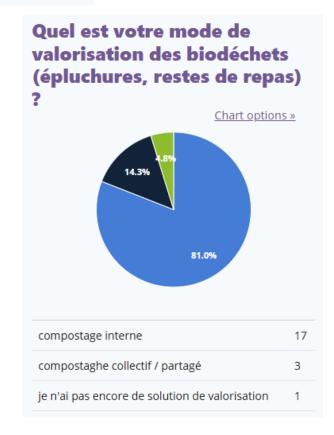
Idées pour agir



Résultats du questionnaire préalable

En ce qui concerne la prévention des déchets, comment qualifierez-vous votre niveau d'actions?







Ce que vous faites déjà :



Tri des emballages (2 poubelles par chambre)

Recyclage valorisation / dépôt en déchetterie

Compostage déchets alimentaires

Achat vrac et paniers sur les marchés

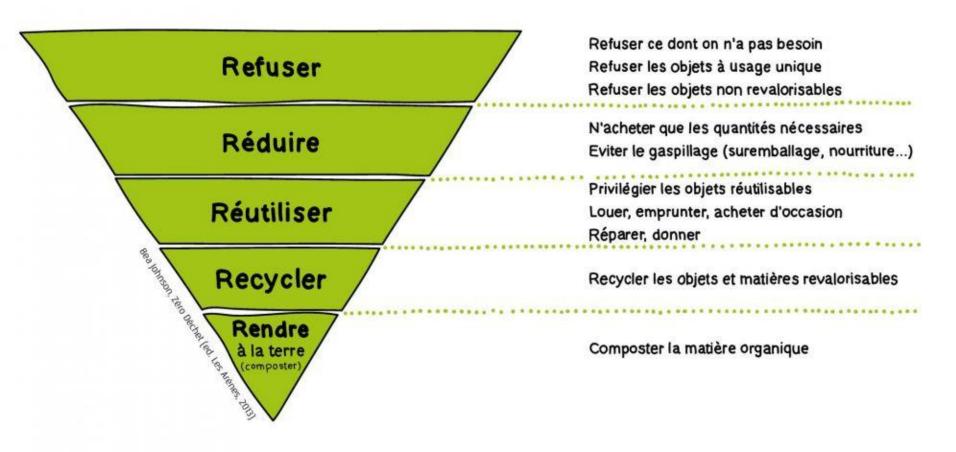
Réutilisation du papier imprimé sur un seul côté

Mise en place d'un protocole de tri pour tous les déchets y compris les biodéchets, tri des déchets sur l'espace public

Achat responsable vrac, zéro déchet, poulailler

Faire par soi même (ex. : yaourts), achats avec des sacs en tissus réutilisables, achat en quantité à la place de petits paquets

La règle des « 5 R »





Suppression des plastiques jetables

Comment faire en pratique?

Diagnostic:

- faire l'inventaire de tous les produits avec emballages en plastiques ou contenant du plastique
- vérifier conformité aux évolutions réglementaires concernant certains plastiques à usage unique

Rechercher des solutions alternatives pour tous les plastiques

Etudier la faisabilité économique, l'acceptabilité des substituts par la clientèle et le personnel

Remplacer les objets retenus, former le personnel, expliquer au clients

Equipements durables et réparables

Indice de réparabilité :

Concerne aujourd'hui 8 catégories de produits : lave-linge, lave-vaisselle, smartphone, ordinateur portable, tondeuse à gazon électrique, nettoyeur à haute pression, aspirateur Liste des produits (non exhaustive) avec leur indice de réparabilité sur https://www.indicereparabilite.fr/

Rouge : 0 à 1,9











Vert clair : 6 à 7,9















Indice de durabilité :

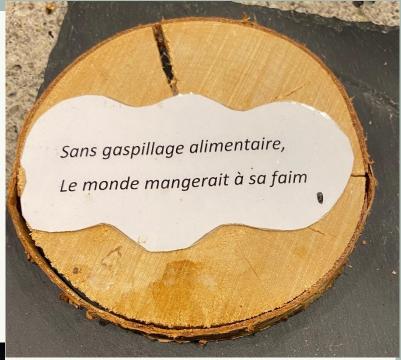
- lave-linge à partir du 8 avril.





Alimentation: anti-gaspi











EnviroC

Remplacer les bouteilles d'eau jetables

3 alternatives pour remplacer les bouteilles en plastique :

- ·L'eau du robinet
- Les fontaines bombonnes
- •Les fontaines sur réseau avec micro-filtration (ex. : Castalie, Brita....)







Supprimer les mono-doses



Thés en vrac



Miel en vrac et coupelle alimentaire



Savon / shampooing en vrac



Confiture en vrac



Sucres non emballés

Supprimer les emballages / objets jetables



Eviter les emballages jetables



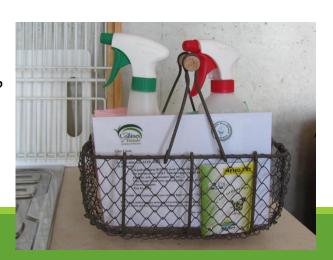
Boite à pizza consignée



Ecocup



Kit d'accueil – vraiment utile ?



Tri des déchets par les clients









Tri des déchets par les équipes



Compacteur de carton fait maison





Tri sur chariot



Valorisation des déchets organiques



Aire de compost bien aménagée



Composteur fontaine





Mini-méthaniseur

() HomeBiogas



Broyeur à végétaux

(aide ADEME possible)

Plein de bonnes idées pratiques dans le guide FNHPA 2023



Cliquez sur l'image pour ouvrir le quide

EDITO	3
SOMMAIRE	5
REMERCIEMENTS	6
NOTICE MÉTHODOLOGIQUE	7
Fiche 1 METTRE EN PLACE DES INDICATEURS POUR SUIVRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS	11
Fiche 2 FORMER LES ÉQUIPES	14
Fiche 3 METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT ZÉRO DÉCHET	17
Fiche 4 Proposer un kit d'accueil zéro déchet	21
Fiche 5 RÉDUIRE LES DÉCHETS NON ALIMENTAIRES DU RESTAURANT	25

Fiche 6 METTRE EN PLACE LE COMPOSTAGE	29
Fiche 7 TRANSFORMER LES DÉCHETS VERTS EN RESSOURCES	35
Fiche 8 PROPOSER DES PRODUITS EN VRAC	39
Fiche 9 DONNER PLUTÔT QUE JETER	43
Fiche 10 Faciliter Le tri Pour vos Clients	45
Fiche 11 BIEN AMÉNAGER LA ZONE DE TRI	49
Fiche 12 Pousser à l'action grâce aux nudges	53
Fiche 13 Valoriser sa démarche « Zéro déchet »	57
OUTILS À TÉLÉCHARGER	60
WEROGRAPHIE	62



Merci pour votre écoute!



